



Le surnaturel, représenté principalement par la sorcellerie, figure parmi les phénomènes qui défient la raison juridique. Bien que l'on puisse penser que la répression de cette pratique est révolue, elle est encore criminalisée dans une dizaine de pays en Afrique francophone. Toutefois, la criminalisation de la sorcellerie soulève des interrogations et des problématiques qui remettent en question le droit d'inspiration occidentale fondé sur le cartésianisme.

Comment est-elle juridiquement définie ? Comment peut-on prouver une infraction qui relève du surnaturel ? Comment garantir le respect des droits humains et des droits de la défense dans les procès de sorcellerie ? Quelle place les croyances personnelles des juges occupent-elles dans ces procès ? Ces questions juridiques essentielles nécessitent une analyse approfondie, que cet ouvrage se propose de traiter.

*Formé en droit, science politique (Master 2) et philosophie (Master 2), Samir Zimé Yérïma est actuellement doctorant contractuel en droit public à l'Ecole de Droit de la Sorbonne. Il enseigne dans la même institution les relations internationales, le droit international public et les droits fondamentaux.*

Illustration de couverture : tous droits réservés.

ISBN : 978-2-14-033637-9

25 €



Samir Zimé Yérïma



Le Droit face au surnaturel

Samir Zimé Yérïma

# Le Droit face au surnaturel

Approche juridique de la question sorcellaire en Afrique

*Avant-propos de Mady Marie Bouaré*



L'Harmattan